

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE SAINTE LUCE

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS SA
SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2015.**

L'an deux mille quinze et le vingt sept mars à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle délibérations du conseil municipal sous la présidence de M. Nicaise MONROSE, Maire, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Vote du compte administratif 2014 -élection du président de séance
- 2 - Vote du compte administratif 2014
- 3 - Approbation du compte de gestion 2014 du receveur municipal
- 4 - Affectation du résultat de l'exercice 2014
- 5 - Vote du budget 2015
- 6 - Avis sur demande de remise gracieuse

PRESENTS

M. Nicaise MONROSE (Maire), Mme Gladys JACQUENS (1ere Adjointe), M. Maurice CHOUX (2ème adjoint), Mme Raymonde PANCALDI ÉP. JEAN FRANCOIS (3ème adjointe), M. Raymond RODRIDE (4ème adjoint), Mme Jocelyne AGLAE (5ème adjointe), M. Joseph SALOMON (6ème adjoint), M. Willy LOUIS-SIDNEY (8ème adjoint), Mme Berthe IRRILO ÉP. VIELET (9ème adjointe), M. Joël HENRY, M. Jean-Luc CLAIRE, M. Franck EGIDIUS, M. Joël LAMBERT, Mme Sylvie HERRERA ARROYO, Mme Sandrine RIVIERE, M. Hugh LARCHER, Mme Sabrina NOTOLAN, Mme Cécile THEODOSE, M. Patrice JOSEPH-REINETTE, M. François SCARON, M. Michel-Ange AMBROISE, Mme Jacqueline CEMERY, Mme Fabienne DESMARES, M. Rony SAINT-CYR.

PROCURATIONS

Mme Valérie CLAIRICIA (7ème adjointe) donne pouvoir à Mme Berthe IRRILO ÉP. VIELET,

Mme Jocelyne EDOUARD ép. JEAN-GILLES donne pouvoir à M. Raymond RODRIDE,

M. Patrice LARGEN donne pouvoir à Mme Jocelyne AGLAE,

M. Alain BEAUNOL donne pouvoir à M. Franck EGIDIUS,

Mme Léa BELLAY ép. RAVION donne pouvoir à M. Joseph SALOMON,

Mme Géraldine BELLAY donne pouvoir à Mme Cécile THEODOSE,

Mme Marilyn MONROSE Ep. BELHUMEUR donne pouvoir à Mme Fabienne DESMARES,

M. Jean-Philippe NILOR donne pouvoir à M. Michel-Ange AMBROISE

ABSENTE :

Mme Marie-Noëlle TAREAU

Après l'appel nominal des conseillers Monsieur Nicaise MONROSE, maire propose comme secrétaire de séance Madame Berthe IRRILO épouse VIELET. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 -ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

Il vous est demandé, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales d'élire le président de la séance au cours de laquelle le compte administratif du Maire est débattu.

Toutefois, il vous est rappelé que l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est présenté annuellement par le Maire.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le conseil municipal décide d'approuver à 24 voix pour et 7 voix contre le compte administratif de l'exercice 2014.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal décide d'approuver à 25 voix pour et 7 abstentions le compte de gestion du receveur municipal. Et décide de donner quitus au receveur pour sa gestion à 25 voix et 7 abstentions.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Conformément à l'Instruction M14, il vous est demandé d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme indiqué sur la fiche jointe ci-après :

RESULTAT DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT	
Résultat de Fonctionnement 2014	+ 536 204,92 € (excédent)
Résultats antérieurs reportés	+ 493 223 ,67 €
Résultat à affecter	= 1 029 428,59 €
INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014	+ 2 751 963 ,62 €
Solde des restes à réaliser	- 2 912 368,00 €
Besoin de financement	160 404,38 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves au compte 1 068 (couverture du besoin de financement)	160 404,38 €
Report en fonctionnement sur le compte R002	869 024,21 €

Ce point de l'ordre du jour est adopté à 25 voix et 7 abstentions.

On enregistre l'arrivée de Mme Marie-Noëlle TAREAU, Mme Léa BELLAY ép. RAVION et de Monsieur Patrice LARGEN.

VOTE DU BUDGET 2015

La conseil municipal a décidé d'adopter, par chapitre, le budget primitif 2015 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

à

25 voix pour et 8 abstentions

Chapitre 70 : Produits des services	54 800 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	7 836 600 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	2 219 600 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	30 000 €
Chapitre 042 : Opération d'ordre entre sections	243 200 €

DEPENSES

à

25 voix pour et 8 abstentions

Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 614 400 €
--	-------------

à

L'unanimité des membres présents et représentés

Chapitre 012 : Charges de personnel	5 649 202 €
-------------------------------------	-------------

à

25 voix pour et 8 abstentions

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	1 547 093 €
Chapitre 66 : Charges financières	94 937 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	110 500 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	977 899 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	259 193 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

à

25 voix pour et 8 abstentions

Chapitre 13 : Subventions d'investissement (hors 138)	40 000 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	438 997 €
Chapitre 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisé	160 404 €
Chapitre 138 : Autres Subventions d'investissement	704 700 €
Chapitre 021 : Virement à la section de fonctionnement :	977 899 €
Chapitre 024 : Produit des cessions d'immobilisations	15 000 €

DEPENSES

à l'unanimité des membres présents et représentés

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 98 000 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours (crédits nouveaux par opération)

opération 181 – installation de voirie : 100 000 €
opération 300 – route Blanchard : 48 000 €
opération 323 – acquisition de terrains : 100 000 €
opération 332 – route corps de garde : 48 000 €
opération 338 – route Epinay : 15 000 €
opération 348 – route Délivry : 6 144 €

à 25 voix pour et 8 abstentions

opération 372 – aménagement médiathèque : 550 000 €

à l'unanimité des présents et représentés

opération 386 – rénovation extension église : 35 000 €
opération 392 – route Monésie : 10 000 €
opération 396 – acquisition enfeus : 84 000 €
opération 424 – réhabilitation maison des jeunes de Trois
Rivières : 60 000 €

à 25 voix pour et 8 abstentions

opération 441 – élargissement entrée ouest bourg : 100 000 €

à l'unanimité des membres présents et représentés

opération 443 – mise en conformité plateau sportif : 10 000 €
opération 450 – protection bourg contre les crues : 100 000 €
opération 458 – chemin La Vison : 200 000 €
opération 459 – route quartier Bellay : 15 000 €
opération 460 – canalisation eaux pluviales diverses routes
: 40 000 €
opération 461- Réhabilitation aires de jeux : 100 444 €

à 25 voix pour et 8 abstentions

opération 462 – installation mobilums : 100 000 €

à l'unanimité des membres présents et représentés

opération 463 - réhabilitation plateaux sportifs : 60 000 €
opération 464 – épicerie sociale : 40 000 €
opération 465 – remise en état du ponton : 40 000 €
opération 466- signalétique : 55 000 €

à
25 voix pour et 8 abstentions

Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts	: 178 000 €
Chapitre 040 : Opération d'ordre entre section	243 200 €

AVIS SUR DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Nous sommes saisis par la Direction des finances publiques suite à la mise en débet de Mme LEBEGUE, ancien Trésorier municipal du poste comptable Trois-ilets, par la Chambre Régionale des Comptes.

En effet, par jugement du 14 octobre 2014, la Chambre Régionale des Comptes a constitué Mme LEBEGUE, débitrice de la somme de 48 665, 22 € pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010.

Pour votre parfaite information, la somme ainsi due représente, notamment :

- 22 784, 51 € pour non exercice de diligences suffisantes en vue de du recouvrement de sommes dues à la commune
- 25 630, 71 € pour production insuffisante de pièces justificatives dans le paiement des indemnités de fonction aux élus.

Déjà saisie par la Chambre Régionale des Comptes dans cette affaire, l'ancienne municipalité avait apporté un certain nombre d'arguments en faveur de Mme LEBEGUE, comme suit :

- l'excellente collaboration entre les services de la commune et ceux de Mme LEBEGUE
- les manquements reprochés à la comptable n'ont causé aucun préjudice financier à la collectivité
- l'insuffisance de moyens tant en nombre qu'en qualité mis à disposition de Mme LEBEGUE pour exercer efficacement ses missions,

Eu égard à l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, je vous demande de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse susvisée, formulée par Mme LEBEGUE.

Ce point de l'ordre du jour à 25 voix pour et 8 abstentions.